

Chaussée de Tubize, 483Abte 6
1420 BRAINE-L'ALLEUD
Numéro de registre: 0898 261 372



Tél. : 02 352.01.62

www.couet.be

I.P.I. :500 457 et 505 726



Partenotaires@couet.be

Vos réf. : Demande urgente - informations
au syndic appartement rue Marconi 5 à
Forest -

Nos réf.: **00060004 / 0006**

(A rappeler lors de toutes correspondances)

NOTAIRE BLEECKX

Contact vj@notbleeckx.be

Bruxelles, vendredi 26 juillet 2024

Monsieur,

Concerne : Votre demande d'informations / convention de cession du droit de propriété :

ACP ACP FOREST HILL
Rue Marconi, 5
1190 Forest

Vente par
Lot(s) : Appartement n°8 + Appartement n°9
Quotités totales : 60+40 /1.000ièmes

Nous accusons bonne réception de votre mail du jeudi 18 juillet 2024 et nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations demandées.

Conformément à l'article 577-11, §1

1° le montant du fonds de roulement et du fonds de réserve, au sens du § 5, alinéas 2 et 3;

	Quote-part copropriétaire	Copropriété
Fonds de roulement	1.055,75 €	10.557,52 €
Fonds de réserve	17.368,26 €	167.310,91 €

En cas de fonds multiple, ces derniers sont globalisés (voir bilan ci-joint).

2° le montant des arriérés éventuels dus par le cédant;

- NON, il n'y a pas d'arriéré dû à ce jour ;
 OUI, il y a des arriérés, ces derniers s'élèvent à

Ces montants ne comprennent pas les majorations dues aux pénalités financières, intérêts, frais et dépens, que celles-ci résultent des statuts de la copropriété, de décisions d'assemblées générales ou de justice. Le calcul final ne pouvant être entrepris que le jour de la réception des montants dus.

Ce montant ne tient pas compte du décompte de charge de l'exercice comptable en cours.

Frais de dossier (577-11§1) : **150,00 €**

Ce montant sera facturé dans le prochain décompte de charges du par le cédant.

Chaussée de Tubize, 483Abte 6
1420 BRAINE-L'ALLEUD
Numéro de registre: 0898 261 372



Tél. : 02 352.01.62

www.couet.be

I.P.I. :500 457 et 505 726



 **Parte**[notaires@couet.be](mailto:partenotaires@couet.be)

3° la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété ;

Voir les points fonds de réserve, fonds de roulement et budget du dernier PV de l'AG

4° le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété;

- Néant à ce jour.
 OUI, voir le point « procédures judiciaires encours » du dernier PV de l'AG

5° les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges des deux dernières années;

Voir annexes ci-jointes.

6° une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires

Voir annexe ci-jointe

Information complémentaire :

Travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure (en abrégé D.I.U.)

- Aucun dossier n'est en possession du syndic.
 Il existe un dossier D.I.U.

Nous proposons aux futurs acquéreurs, dans la mesure où cela l'intéresse et dans la mesure où ce D.I.U. existe, d'en prendre connaissance, en nos bureaux, moyennant rendez-vous préalable.

Cuve à mazout :

- Il n'y a pas de cuve
 Il y a une cuve (capacité estimées à +/-)

Espérant avoir répondu à vos questions et restant à votre disposition pour de plus amples informations, nous vous prions de croire en l'expression de notre parfaite considération.

Sandie DELEUZE
Service Comptabilité